



Motion de soutien aux sans-papiers (Conseil communal du 30.10.08)

Réaction du groupe Ecolo au Conseil communal : justification de notre abstention

Nous nous abstiendrons de voter le point 11 de l'ordre du jour, soit de soutenir la motion de soutien aux sans-papiers de Chastre et du Brabant wallon, pour deux raisons essentiellement :

1. Nous avons l'intention d'ajouter nous-mêmes ce point à l'ordre du jour. Voyant que la majorité l'avait fait, sur base du même document que nous, émanant de la « Plateforme de solidarité avec les Sans-papiers du Brabant wallon » (CSC, MOC, FGTB, CRI BW), nous ne l'avons pas introduit. Quelques jours plus tard, la proposition de motion telle que figurant le vendredi 24.10 dans les documents préparatoires a été enlevée de la farde et remplacée par une autre, procédé pour le moins étonnant et inélégant.
2. Le document présenté aujourd'hui en séance n'est qu'une version « light » du document initial et il s'en éloigne sur deux plans :
 - la forme : le document reprend en gros les mêmes points, en atténuant la portée de plusieurs termes : situation « *inacceptable* » remplacé par « *particulièrement pénible* », « *bon accueil* » remplacé par « *accueil adéquat* », suppression de « *accélérer la régularisation administrative* »...pour ne reprendre que quelques exemples ;
 - le fond : la plateforme de soutien aux sans-papiers demande un moratoire contre les arrestations, les expulsions et les enfermements, elle demande aux communes d'aider à l'insertion sociale des sans-papiers et à l'ouverture de leurs droits sociaux, notamment en matière de sécurité sociale. Le document proposé ici se limite à « *aider les sans-papiers à se renseigner convenablement quant à leurs droits sociaux* », on est loin du compte.

Si la majorité ne souhaite pas soutenir la motion initiale, libre à elle. Ce serait d'ailleurs plus clair et plus correct. La motion de la plateforme de soutien aux sans-papiers, telle qu'elle a été proposée aux communes, est un signal fort et généreux aux autorités fédérales, dans le débat actuel. La motion dans sa version « allégée » ne veut plus rien dire et elle risque d'induire le public en erreur, faisant croire que la commune de Chastre s'est jointe au mouvement de soutien à la plateforme. Nous nous abstiendrons donc pour dénoncer le procédé, et parce que nous soutenons le point de vue de la plateforme de soutien aux sans-papiers, à laquelle nous expliquerons notre attitude.

Quant au Conseil de l'Action sociale, il a déjà voté le « bon » document, à l'unanimité. Comment gérer cette situation quand, dans une seule et même commune, entre les divers partenaires de l'aide sociale, il y a autant de divergences ?

Andrée Debauche et Thierry Henkart

